

GUIDE SANITAIRE DE REPRISE

La réouverture des clubs est une priorité mais les modalités de reprise sont réglementées conformément au décret 2020-663 du 31 mai publié le 1^{er} juin. À ce jour les modalités de reprise telles qu'énoncées ne concernent que la zone verte et partiellement la zone orange.

Le protocole sanitaire tient compte des caractéristiques de notre population, chacun devant se sentir responsable et concerné par ces mesures et leur application.

Ce guide est susceptible de modifications au fur et à mesure de la publication des décrets.

**En respectant ces consignes, vous exprimerez
la solidarité qui vous anime.**

CADRE LÉGAL

Protocole sanitaire en zone verte jusqu'au 22 juin :

- ✓ **Obtenir l'autorisation municipale écrite pour des clubs hébergés par la municipalité et la transmettre au Comité concerné.**
- ✓ Il est conseillé aux clubs titulaires d'un bail privé d'informer le propriétaire de la reprise des activités notamment dans les cas d'utilisation des parties communes de l'immeuble.
- ✓ **Si le club emploie un ou plusieurs salariés, application des règles de droit social en matière sanitaire.**
- ✓ **Aucune décharge de responsabilité ne peut être demandée aux participants.**

Rappel : Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le préfet du département a toute autorité pour ordonner la fermeture d'un établissement.

Important : Possibilité d'obtenir une subvention « Prévention COVID » pour les fournitures sanitaires : <https://www.associations.gouv.fr/une-subvention-pour-aider-les-tpe-et-pme-a-prevenir-le-covid-19-au-travail.html>

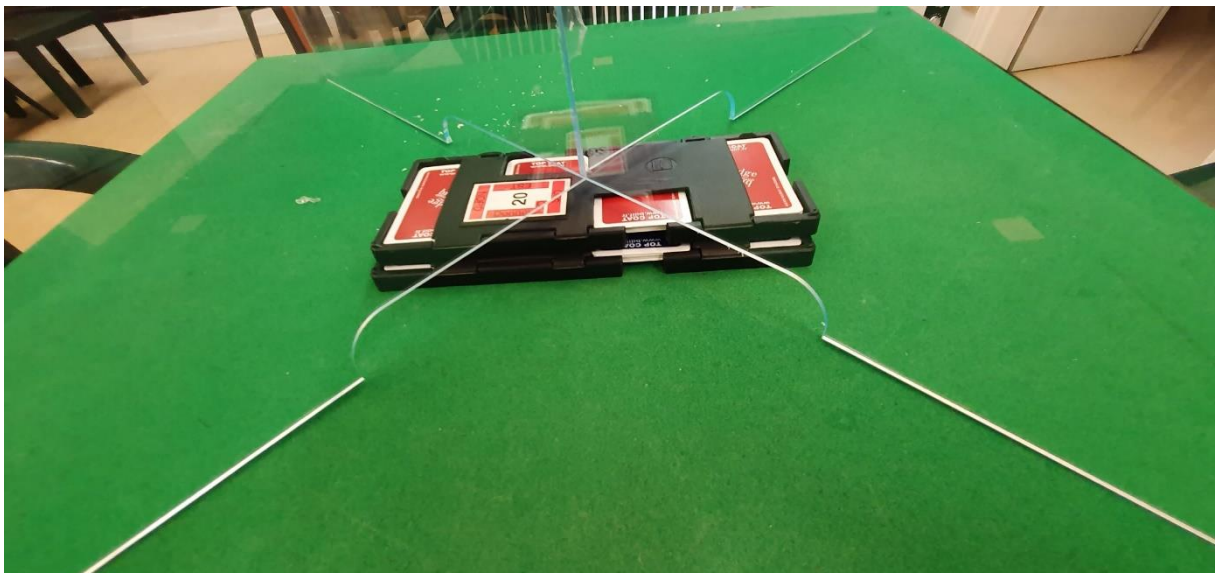
ORGANISATION GÉNÉRALE

- ✓ Nécessité de procéder au nettoyage des locaux avec les produits appropriés.
- ✓ Nettoyage des surfaces touchées (poignées, interrupteurs ...) avant et après chaque séance.
- ✓ Inscription préalable obligatoire pour toutes les activités du club.
- ✓ Les participants doivent tous être licenciés ou identifiés par leur numéro de téléphone ou leur adresse mail.
- ✓ Chaque pratiquant s'engage lors de son inscription :
 - À ne pas se présenter s'il présente les signes décrits par le ministère (www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientation-medicale).
 - À prévenir sans délai le club s'il présente des signes au décours de sa participation
 - Le club s'engage lui-même à prévenir les autres participants s'ils ont été en présence d'un possible porteur - anonyme - de virus.
- ✓ Mise en place d'un système de paiement limitant la manipulation d'espèces ou de tickets.
- ✓ Pas de rassemblement dans les locaux, distanciation (1m) à l'extérieur et à l'intérieur.
- ✓ Désignation d'un responsable Sécurité Sanitaire (arbitre, dirigeant, médecin, joueur volontaire...) chargé de rappeler en début de séance et de faire respecter les mesures sanitaires spécifiques.
- ✓ Affichage des mesures dans le club.
- ✓ Diffusion recommandée d'un protocole « joueur » par mail à chaque membre du club.

- ✓ Port du masque obligatoire pour les déplacements à l'intérieur du club. Chaque joueur vient avec son masque (possibilité de vente par le club).
- ✓ Visière autorisée mais avec masque.
- ✓ Gants déconseillés.
- ✓ Solution ou gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée du club et de chaque salle.

GESTION DE L'ESPACE ET ÉQUIPEMENTS

- ✓ Mise en place de cloisons écrans sur chaque table (plexiglass, polystyrène cristal ... voir photo) et **en l'absence de cet équipement le port du masque est obligatoire.**
- ✓ Distanciation des joueurs par rajout d'un plateau en plastique ou en contreplaqué, 1,1 m x 1,1 m sur chaque table, **en l'absence de cet équipement, le port du masque est également obligatoire.**
- ✓ Si aucun dispositif cité ci-dessus n'est prévu : **distance minimale de 3 m entre chaque table et port du masque obligatoire.**



- ✓ Fermeture des vestiaires pour les participants aux activités.
- ✓ Fermeture du bar recommandée, possibilité de plateau de boissons et mise à disposition de lingettes désinfectantes.
- ✓ Portes ouvertes pour éviter la manipulation des poignées.

- ✓ **Aération régulière.**
- ✓ Climatisation non recommandée sauf si l'installateur garantit son bon fonctionnement dans le cadre des instructions gouvernementales.
- ✓ **Désinfection des sanitaires par chaque utilisateur, mise à disposition de lingettes désinfectantes.**
- ✓ **Nettoyage des sanitaires par le club au minimum une fois par jour.**
- ✓ Instaurer un sens de circulation avec un protocole d'entrée et de sortie de club.
- ✓ Retirer tout affichage superflu.
- ✓ **Respecter les consignes d'affichage du protocole sanitaire (détails ci-joint).**
- ✓ **Plus de magazines ni documents à disposition.**

GESTION DU JEU

- ✓ Il est recommandé que les cartes ne circulent pas entre plusieurs joueurs :
 - Attribution d'un kit individuel (jeu de cartes glacées et bidding box) à chaque joueur (vente par le club).
 - Cas des matches par quatre : les étuis sont préparés par l'organisateur du tournoi mais ne peuvent circuler d'une table à l'autre.
 - Cas du tournoi par paires : Édition d'une feuille de route avec les mains de chaque joueur pour toute la séance, à chaque donne le joueur recompose sa main. Ou emploi de QR codes.
 - Autre solution proposée : formule baromètre, nécessitant machine à dupliquer et 28 étuis par table.
- ✓ **Bridgemate utilisée par un seul joueur de la table, qui le nettoie en début et fin de séance.**
- ✓ **Nettoyage des tables et écrans à chaque mouvement, éventuellement les accoudoirs de sièges (vaporisation avec de l'alcool ménager).**

L'ensemble de ces mesures pourra être adapté aux activités d'enseignement ; sous réserve de respecter les mesures de distanciation physique et les gestes « barrière » (Si utilisation de cartes, chaque élève devra avoir son propre jeu).

NB : Zone orange

Les clubs pourront uniquement dispenser des cours dans la limite de 15 élèves sous réserve d'avoir appliqué le protocole sanitaire tel que présenté ci-dessus pour la zone verte.

Pas de remontée de tournois jusqu'au 22 juin pour la zone orange sauf si le club a transmis à la FFB et au Comité Régional une autorisation écrite de la Mairie mentionnant la reprise de toutes les activités de l'association.

PROTOCOLE D’AFFICHAGE

✓ A l'entrée :

- Protocole sur les mesures concernant le sens de circulation dans le club.
- Protocole des gestes-barrière et de la distanciation physique.

✓ Dans les salles de jeux :

- Protocole concernant les gestes-barrière et la distanciation sociale.
- Protocole propre au bridge et notamment avertir les participants qu'ils seront priés de quitter le club à tout moment si non-respect des règles sanitaires en vigueur et ce sans pouvoir faire appel devant un quelconque organe disciplinaire.
- Rappel sur les populations à risques et que faire en cas de symptômes.

✓ Dans les toilettes : protocole sanitaire sur l'usage des lieux.

Merci aux différents Comités, clubs pour leurs suggestions ainsi qu'à tous(tes) les bridgeurs(es) qui nous ont fait des propositions.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Lavez-vous très régulièrement
les mains**



**Toussez ou éternuez
dans votre coude**



**Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Portez un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

A.2

Protégez vous, Protégez les autres

RENFORCER LES MESURES D'HYGIENE DE BASE



Et en cas d'action contaminante

Eternuement, manipulation carton
ou argent, poubelle, passage aux
toilettes



**Vérifier bon état du lave mains, présence savon
BACTERICIDE et papier usage unique**

Un masque n'est efficace que s'il est bien porté

Les étapes à suivre pour bien l'utiliser

Ne mettre un masque que lorsque cela est nécessaire

1. Se laver les mains

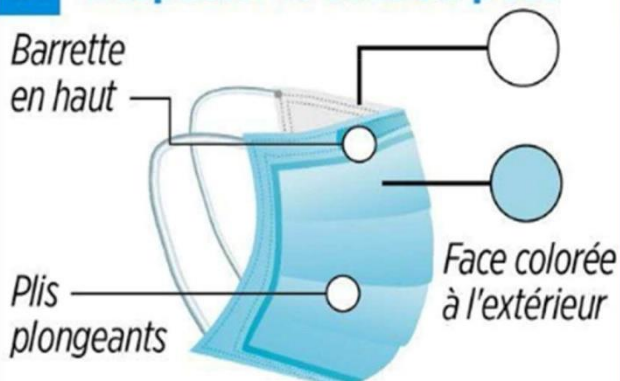


2. Prendre un seul masque



Par sa partie centrale externe

3. Respecter le sens de pose



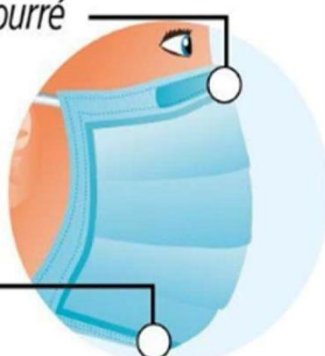
4. Ne toucher que les extrémités des rubans



5. Bien positionner le masque

Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez

Le bas du masque sous le menton



6. Ajuster la bande pour le nez



Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus

HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



Mouillez-vous les mains avec de l'**eau**



Versez du **savon** dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les **doigts**, les **paumes**, le **dessus** des mains et les **poignets**



Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone **entre** les **doigts**



Nettoyez également les **ongles**



Rincez-vous les mains **sous** l'**eau**



Séchez-vous les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique



Fermez le robinet avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle

A.6

Protégez vous, protégez les autres



MINISTÈRE
DU TRAVAIL

Liberté
Égalité
Fraternité

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

EN CAS DE SUSPICION EN ENTREPRISE :
KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19 (hors établissement de soin et en l'absence de professionnel de santé dédié)

Rappel

- Dans le contexte actuel, toute personne ayant de la fièvre et/ou de la toux/une difficulté respiratoire/à parler ou à avaler/perte du goût et de l'odorat est susceptible d'être atteinte par le Covid-19
- La base de la prise en charge repose sur :
 - l'isolement
 - la protection
 - la recherche de signes de détresse
- Le service de santé au travail est impliqué lors de l'urgence et la gestion de suspicion de COVID-19



LES ÉTAPES DE LA PRISE EN CHARGE

- 1. Isolez la personne en la guidant si possible vers un local dédié** et en appliquant immédiatement les gestes barrière (gardez une distance raisonnable avec elle et faites-lui mettre un masque, chirurgical si disponible)
 - Pour ce faire, **mobilisez un sauveteur secouriste du travail** formé au risque COVID ou le référent COVID ou le professionnel de santé dédié de l'établissement s'il existe. Fournissez-lui un masque avant son intervention
 - Demandez à la personne de se mettre dans la position où elle est le mieux, en évitant qu'elle ou que quelqu'un d'autre puisse se blesser avant l'arrivée des secours
- 2. En l'absence de signe de détresse**, demandez à la personne de contacter son médecin traitant, ou tout autre médecin, puis organisez son retour à domicile, selon l'avis médical. Le transport de la personne qui présente des symptômes de COVID-19 sans signes de gravité s'effectuera :
 - avec masque
 - de préférence avec le véhicule personnel
 - en excluant les transports en commun
- 3. En cas de signe de détresse** (difficulté à terminer ses phrases sans pause et difficulté orale, personne bleue, perte de connaissance – somnolence – confusion). Appelez le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la victime afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :
 - présentez-vous
 - présentez en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes)
 - donnez le téléphone sur lequel vous êtes joignable
 - précisez la localisation précise et les moyens d'accès
 - L'assistant de régulation vous passera le médecin et vous donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer)
 - Demandez ce qu'il faut faire en attendant et ne raccrochez que lorsqu'on vous le dit
 - Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15 :
 - envoyez quelqu'un accueillir les secours
 - restez à proximité non immédiate de la personne pour la surveiller, le temps que les secours arrivent
 - en cas d'éléments nouveaux importants, rappelez le Samu 15
 - Ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation
- 4. Après la prise en charge de la personne, prévenez le service de santé au travail et suivez ses consignes**, y compris pour l'hygiène du poste de travail et le suivi des salariés puis informez le supérieur hiérarchique
- 5. Si le cas COVID est confirmé**, organisez en lien avec le service de santé au travail les mesures à mettre en œuvre : balisage, identification des contacts, mise en quatorzaine des contacts...

Un exemple d'implantation pour un tournoi

